

Prévention

Une offre d'accompagnement enrichie, efficace et simplifiée...
pour adapter notre partenariat avec les collectivités de moins de 11 agent-es

ACTIONS

en milieu
professionnel

CONSEILS

aux employeur-euses
et aux agent-es

SUIVIS

individuels
et particuliers

- Notre mission : vous proposer du temps de prévention en réponse à vos **obligations** en matière de santé au travail.
- Riche de son expérience en matière de santé des agent-es des territoires du Nord, les expert-es de la santé au travail du Cdg59 ont pensé et élaboré **une offre de service simplifiée pour renforcer l'efficacité de vos actions de prévention.**

VOS AVANTAGES

Une action simplifiée au bénéfice des collectivités de moins de 11 agents

UN ACCOMPAGNEMENT « CLÉ EN MAIN » qui met en œuvre

- le passage du-de la médecin de prévention ou de l'infirmier-ère de santé au travail pour le suivi de vos agent-es
- la réalisation du Document Unique (DU) par l'Agent-e Chargé-e de la Fonction d'Inspection (ACFI)
- le suivi médical particulier pour chacun-e de vos agent-es

NOS EXPERT-ES

Des métiers complémentaires pour des regards croisés

Psychologue du travail

Contribue à l'amélioration des conditions de travail par des entretiens individuels

Agent-e Chargé-e de la Fonction d'Inspection (ACFI)

Evalue les risques professionnels

Infirmier-ère de santé au travail

Réalise des visites d'information de prévention

Médecin de prévention

Suivi médical et pilotage des actions de prévention

Ergonome

Améliore les conditions de travail et d'usage

Conseiller-ère en maintien dans l'emploi et mobilité

Accompagne le reclassement en cas d'inaptitude

Assistant-e social-e du travail

Assure le suivi individuel des agent-es en difficulté

VOS SOLUTIONS

DEVELOPPER la santé au travail durable de vos agent-es et **GARANTIR** la qualité des missions de service public



LA SANTÉ ET LE TRAVAIL au coeur de nos actions

PRÉVENTION : Une offre d'accompagnement enrichie, efficace et simplifiée...
pour adapter notre partenariat avec les collectivités de moins de 11 agent-es

A VOS CÔTÉS

Le Cdg59 vous propose de :

- **COORDONNER** l'intervention des professionnels de santé au travail
- **RÉPONDRE** à vos obligations en matière de prévention
- **FACILITER** l'accès aux informations réglementaires
- **PROFITER** des l'expertise d'une équipe pluridisciplinaire en inter-action

NOS ENGAGEMENTS réciproques dans un esprit de confiance

Vous garantir

- d'être en règle avec vos obligations en matière de prévention
- l'indépendance des professionnel·les de santé conformément aux règles de déontologie
- votre liberté de décision

NOTRE PARTENARIAT : Pour continuer à bénéficier de nos services de prévention


L'échéance de mise en application de notre convention est fixée au **1^{er} NOVEMBRE 2020**.

Afin de continuer à bénéficier de nos services de prévention, il suffit de :

- 1° Délibérer
- 2° Signer la convention jointe en double exemplaire
- 3° Transmettre les deux exemplaires au Cdg59

Contact : Pôle Santé Sécurité Travail - 03 59 56 88 09 - mame@cdg59.fr



Le Cdg59 autorise la réutilisation de ses informations et documents dans les libertés et les conditions prévues par la licence  sous réserve d'apposer la mention :
« Source : Cdg59, titre et lien du document ou de l'information et date de sa dernière mise à jour »